

Mesure FEAMP - DLAL

Fiche action 1 : augmenter la valeur ajoutée des produits locaux

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection nationaux	Note possible		Note maxi possible		COMMENTAIRE
sur le bénéficiaire	/	/	/	/	/	/	/
sur le projet	Impact économique	le projet génère de la valeur ajoutée annuelle (à l'horizon de la 3ème année du plan d'entreprise)	0 15 20	non < 10 000 € / an > 10 000 € / an	20	40	
		le projet présente un caractère innovant : nouveaux marchés, nouveaux produits, 1ere initiative de ce type sur le territoire	0 10 20	non oui 1ere initiative sur le territoire oui nouveaux marchés / produits	20		
	Impact sur l'emploi	le projet crée des entreprises et de l'emploi (ETP)	0 10 15	non 1 seul emploi 2 emplois ou plus	15	30	
		le projet maintient des entreprises et de l'emploi (ETP)	0 10 15	non 1 seul emploi 2 emplois ou plus	15		
	Qualité	le projet intègre une démarche de qualité, de certification ou de labellisation.	0 5 10	non oui marque collective oui label reconnu	10	10	
	Cohérence du projet	professionnels de la pêche ou des cultures marines mobilisés par le projet	0 5 10	non oui professionnels concernés oui professionnels porteurs	10	20	
le projet présente des complémentarités ou des synergies avec des réseaux ou des initiatives existantes		0 5 10	non oui un seul oui plusieurs	10			
TOTAL :					100	100	

NOTE MINIMALE :

60

En cas d'ex-aequo, les dossiers sont départagés grâce aux critères suivants :
" valeur ajoutée" puis "nombre prévisionnel d'emplois créés ou maintenus"